



Fonctionnement de la SRIAS BRETAGNE

(Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale)

<http://www.bretagne.gouv.fr/SRIAS>

Comme tout employeur, l'État assure à ses agents des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives.

Celles-ci sont accordées dans le cadre **ministériel ou interministériel**.

Le Comité Consultatif Interministériel d'Action Sociale (**CIAS**) définit les **orientations de la politique sociale interministérielle**, complémentaire de celle qu'offre déjà chaque ministère.

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (**SRIAS**) décline ces **orientations au niveau de la région**, en répondant aux attentes et aux besoins des **agents de l'État, actifs et retraités et de leur famille, afin d'améliorer, directement ou indirectement, leurs conditions de vie.**

La SRIAS est une instance paritaire présidée, depuis le 1er janvier 2007, par un représentant des personnels.

Elle est composée :

- des représentants du personnel, membres des organisations syndicales : **CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, UNSA, US Solidaires Bretagne**
- des représentants des administrations régionales.

Ces représentants participent aux **commissions thématiques**, ils préparent les décisions qui seront prises en réunion plénière.

Le plan des actions à réaliser sur les **4 ans de la mandature du ou de la président(e)** est présenté et validé lors des commissions plénières.

Ce plan d'actions sera décliné par les **commissions thématiques**, chacune d'entre elles étant **pilotée par un binôme** de représentants des organisations syndicales, choisi pour sa compétence ou son appétence du sujet à traiter.

La SRIAS BRETAGNE comprend quatre commissions thématiques :

- **Petite enfance-famille :**
 - ✓ Réservation et gestion de **places en crèches** auprès de divers organismes sur la Région Bretagne,
 - ✓ Développement de **modes de gardes adaptés au travail en horaires atypiques**, conventions avec le réseau MAMHIQUE,
 - ✓ **Rencontre** avec les porteurs de projets, institutionnels, de l'économie sociale et d'entreprises.

➤ **Logement social :**

- ✓ Par l'intermédiaire des **5% réservataire de logements sociaux, dédiés aux fonctionnaires**,
- ✓ A l'aide de sites dédiés, **SILAE** <http://www.silae35.fr/> sur l'Ille et Vilaine, géré par la DDTM35, <http://www.silae56.fr/> sur le Morbihan, géré par la DDTM56 et en attente de déploiement sur les deux autres départements,
- ✓ Par une **meilleure connaissance du parc de logements** (géo-localisation, âge des logements, qualification de l'occupant et du taux d'occupation, connaissance de la capacité du logement à l'accès handicapés),
- ✓ Par la recherche de partenaire pour **développer le logement temporaire et d'urgence**. Des **conventions avec le CROUS et l'Association PARME ont été signées**.

➤ **Loisirs, Culture, Communication :**

- ✓ Par des **séjours mixtes – enfants valides et porteurs de handicap**, (15 à 20 % d'enfants handicapés), à Pâques, en juillet et à la Toussaint. Des séjours basés sur des thèmes comme "activités nautiques, découverte du milieu marin, arts du cirque, équestre et linguistique...",
- ✓ Par des actions en faveur de l'**accès à la culture et aux loisirs** en partenariat avec **FACE-CEZAM**, des **journées et week-end culturels** organisés dans chaque département breton,
- ✓ Des **aides pour permettre aux agents de partir en vacances en famille**,
- ✓ Des **aides pour permettre aux enfants des agents de partir en séjour linguistique**,
- ✓ **Des partenariats** avec des associations ou fondations : IGESA, Fondation Jean Moulin, ANAS, VTF l'esprit vacances, Vacances pour Tous, JEV Langues, PEP Bretagne...

➤ **Restauration collective :**

- ✓ En donnant son avis sur les dossiers de **rénovation**, de **misés aux normes** des règles d'hygiène et de sécurité, de **construction** ou de **restructuration des restaurants inter administratifs** (R.I.A.), que le comité consultatif interministériel d'action sociale (CIAS) peut décider de financer,
- ✓ En accompagnant les gestionnaires et cuisiniers par le biais du partenariat avec **IBB** (Initiative Bio Bretagne) afin d'**introduire des produits issus de l'agriculture biologique dans le repas des agents**.
- ✓ En apportant une **aide aux responsables de la gestion des restaurants inter administratifs** avec la mise en place de formations adaptées aux besoins,
- ✓ En **développant et diversifiant l'offre de restauration collective** sur tout le territoire breton.

La **SRIAS BRETAGNE** dispose d'un **site Internet** dédié, hébergé sur le site de la Préfecture de Région.

C'est sur ce site, **accessible à tous les agents**, que figurent les **informations** que nous souhaitons voir relayées.

Liens utiles :

Réservation de logements : <http://www.silae35.fr/> et <http://www.silae56.fr/>

ANCV Chèques vacances : <https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/cv/web/home>

CESU (Chèque emploi service universel créé pour la garde des enfants des agents de l'Etat) : <http://www.cesu-fonctionpublique.fr/>

AIP (Aide à l'installation des personnels) : <https://www.aip-fonctionpublique.fr/aip/web/home>

AMD (Aide au maintien à domicile pour les fonctionnaires d'Etat retraités) : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/amd>

Coordonnées du président de la SRIAS Bretagne : sriاسبretagne@gmail.com

Site de la SRIAS Bretagne : <http://www.bretagne.gouv.fr/SRIAS>